

REUNION DU CONSEIL DU 11 JUIN 2010

Le 11 juin deux mille dix à vingt heure trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. Pascal PHILIPPOT, Maire.

Etai^{ent} présents : M. PHILIPPOT Pascal, M. BOLAC Gérard, M. MOUCHARD Patrick, M. GIRAULT Bruno, M. LECOEUR Jean-Marie, Mme MAC DAID Emma, Mme DONZIER Emmanuelle, M. GALINIER-WARRAIN Gilles, , Mme DUTHION Elisabeth, Mme MASSUARD Frédérique, M. BUHL Hartmut, M. PRUVOST Laurent.

Procurations :

Mme THIEBAUT Colette à Monsieur GIRAULT Bruno
Mme RYCKEBOER Danièle à Monsieur MOUCHARD Patrick
Mlle DAUSEND Sandra à Monsieur PHILIPPOT Pascal

Mme MASSUARD Frédérique est élue secrétaire

Convocation du 04 juin 2010

INFORMATIONS GENERALES ET DELIBERATIONS

FINANCES

COLETTE THIEBAUT

Délibération : affectation du résultat 2009 budget communal (annule et remplace délibération du 26 février 2010) et décision modificative du budget : à l'unanimité

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2009, qui présente les résultats suivants :

- section d'investissement : - 94 635,19 €
- section de fonctionnement : 213 944,05 €

Pour tenir compte des restes à réaliser 2009, le conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement :

- en section d'investissement à l'article 1068 : 110 384 €
- en section de fonctionnement à l'article 002 : 103 560 €

<u>Dépense de fonctionnement</u>	
Article 023 virements section investissement	- 15 748
<u>Recette de fonctionnement</u>	
Article 002 excédents reportés	- 15 748
<u>Recette d'investissement</u>	
Article 021 virements section fonctionnement	- 15 748
Article 1068 réserves	+ 15 748

Délibération : décision modificative du budget communal : à l'unanimité

<u>Recette de fonctionnement</u>	
Article 74836 DDR	- 3 000
Article 74831 taxe professionnelle	- 1 457
Article 7788 remboursements dossier Dubois	+ 9 000
<u>Dépense de fonctionnement</u>	

Article 673 titre annulé (loyer LECIRE 2009)	+ 676
Article 6788 travaux Soret litige Dubois	+ 9 000
Article 6554 contributions syndicats	- 14 933
Article 023 virements section investissement	+ 9 700
Article 6458 action sociale personnel	+ 100
<u>Dépense d'investissement</u>	
Article 1641 emprunt caisse d'épargne	+ 9 700
<u>Recette d'investissement</u>	
Article 021 virements section fonctionnement	+ 9 700

Délibération : décision modificative budget assainissement : à l'unanimité

<u>Recette d'investissement</u>	
Article 1641 emprunts	+ 8 635,87
<u>Dépense d'investissement</u>	
Article 1687 remboursement agence eau	+ 8 635,87

Délibération : demande d'autorisation de placement de trésorerie budget assainissement : à l'unanimité

Le Maire informe le conseil municipal du versement du prêt à taux zéro de l'Agence de l'Eau pour un montant de : 120 000,00 pour la station d'épuration et 64 000,00 € pour la réalisation de travaux sur réseau d'assainissement.

Ces derniers travaux ne seront pas réalisés en 2010, mais à partir de 2011 si ils sont éligibles et si le budget assainissement le permet. Le Maire propose le placement de cette somme pour une durée de un an maximum.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le placement en trésorerie.

Délibération : demande de subvention au titre du fonds départemental de péréquation : à l'unanimité

Le conseil municipal sollicite une subvention de 5 813,10 euros au titre du fonds départemental de péréquation 2010 pour travaux et achats divers effectués en investissement.

**ORGANISATION,
FONCTIONNEMENT**

PATRICK MOUCHARD

Délibération : montant loyer logement C : à l'unanimité

Le conseil municipal décide de modifier le prix de location du logement communal C, le montant est fixé à 720,00 € mensuel hors charges.

Délibération : montant photocopie A3 : à l'unanimité

Le conseil municipal décide le tarif suivant :

- photocopie A3 noir & blanc recto : 0,40 €
- photocopie A3 couleur recto : 1,20 €

Délibération : location de garage et de places de stationnement : 14 voix pour, 1 abstention (Monsieur MOUCHARD)

Depuis mai 2009, le bureau de poste ayant été transféré, les locaux situés 1 rue du Rotoir sont inoccupés ainsi que le garage et les places de stationnement y attenant. Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de mettre en location à titre précaire pour ceux qui en

demanderaient un usage provisoire ce garage et les places de stationnement jusqu'au changement d'affectation de l'ancien bureau de poste et du logement situé au-dessus, pour un montant mensuel de :

- garage fermé : 60,00 €
- place de stationnement sous auvent : 30,00 €
- places de stationnement sans protection : 20,00 €

Ces places devront être obligatoirement nommées ; un contrat sera établi dans ce sens.

Information : le conseil municipal décide la suppression du poste de contractuel actuellement à 16 heures hebdomadaires et la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à raison de 21 heures par semaine (16 heures pour l'APC, 5 heures pour l'aide au secrétariat de mairie).

CULTURE, MANIFESTATIONS, ASSOCIATIONS

EMMANUELLE DONZIER

Délibération : approbation nouveau règlement bibliothèque : à l'unanimité

Le conseil municipal approuve le règlement de la bibliothèque. Règlement annexé à la présente délibération.

Informations des diverses manifestations passées et à venir :

Très belle édition de « promenons-nous dans les chemins », une soixantaine de personnes se sont réunis et le partenariat avec la commune de Saint-Ouen Marchefroy s'est déroulé dans sympathique bonne humeur.

Le 14 juillet aura lieu en deux temps :

- le mardi soir : retraite aux flambeaux, le feu d'artifice et le bal,
- le mercredi : déjeuner et jeux l'après-midi.

Scènes Euréliennes : spectacle gratuit « la petite aux tournesols » le samedi 9 octobre 2010.

COMMUNICATION

GERARD BOLAC

Les dernières brèves ont été distribuées dernièrement les prochaines auront lieu le 1^{er} septembre.

Délibération : nomination d'un correspondant pour le passage à la télé numérique : à l'unanimité

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la loi du 5 mars 2007 organisant le passage à la télé tout numérique, c'est-à-dire le remplacement de la diffusion analogique hertzienne par une diffusion numérique hertzienne, la région Centre passera à la télé tout numérique le 19 octobre 2010. A ce titre, le groupement d'intérêt public France télé numérique va mettre à la disposition des administrés :

- une campagne d'information régionale,
- des documents d'information et d'explication,
- des points d'information fixes et mobiles,
- un centre d'appel,
- un site internet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la nomination d'un correspondant au sein du conseil : Monsieur Laurent PRUVOST, qui relaiera l'information entre le GIP et les administrés.

ENVIRONNEMENT, URBANISME	BRUNO GIRAULT
---------------------------------	----------------------

Délibération : augmentation surface constructible : à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'article L128-1 du code de l'urbanisme : Le dépassement du coefficient d'occupation des sols est autorisé, dans la limite de 20 % et dans le respect des autres règles du plan local d'urbanisme, pour les constructions remplissant des critères de performance énergétique ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable. Un décret en Conseil d'Etat détermine les critères de performance et les équipements pris en compte. La partie de la construction en dépassement n'est pas assujettie au versement résultant du dépassement du plafond légal de densité. Mais les taxes augmentent.

Le Conseil Municipal décide de rendre les dispositions de l'article L128-1 applicables à la commune.

Délibération : approbation du règlement d'assainissement : à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil que le règlement d'assainissement individuel de la commune date de 1984, il a donc été rédigé un nouveau règlement en partenariat avec le SATANC (service d'assistance technique à l'assainissement non collectif du conseil général). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le nouveau règlement d'assainissement individuel, joint à la délibération.

Délibération : avenant n° 1 contrat de concession distribution de gaz naturel : à l'unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve l'avenant n°1 au contrat de concession distribution de gaz naturel signé avec GrDF.

JURIDIQUE	FREDERIQUE MASSUARD & GILLES GALINIER-WARRAIN
------------------	--

Point sur les affaires en cours :

- loyers impayés : le report d'audience a lieu au mois de juin,
- immeuble menaçant ruine rue Neuve : les travaux sont terminés, l'expert a remis son expertise de conformité de fin de travaux.

TRAVAUX	PASCAL PHILIPPOT & LAURENT PRUVOST
----------------	---

Délibération : travaux Eglise : à l'unanimité

Le Maire informe le conseil municipal, que des demandes de devis ont été faites pour les travaux de rénovation de l'Eglise.

Le conseil après en avoir délibéré autorise le Maire à engager toutes les démarches auprès de la Fondation du Patrimoine pour nous aider à lancer une souscription et préparer les dossiers de demande de subventions.

Délibération : nomination de l'entreprise pour débiter les travaux rue de l'Ecole et carrefour RD/115-7 : 13 voix pour, 2 abstentions (Madame Frédérique MASSUARD et Monsieur Laurent PRUVOST)

Le Maire rapporte au conseil municipal le résultat de l'appel d'offres pour le marché de travaux de la rue de l'Ecole et du carrefour de cette même rue avec la RD/115-7.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, nomme l'entreprise COLAS pour un montant de 136 206,52 €HT, et décide de commencer les travaux début juillet.

Délibération : subventions travaux rue de l'Ecole : à l'unanimité

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à rechercher et demander toutes subventions concernant les travaux de réaménagement et de sécurité de la rue de l'Ecole et du carrefour RD 115-7.

Délibération : nomination du bureau d'études pour l'assainissement collectif Haut Bois Rouland : à l'unanimité

Le Maire rapporte au conseil municipal le résultat de l'appel d'offres pour le marché du bureau d'études pour l'assainissement collectif rue du Haut Bois Rouland, Bois Rouland et route du Mesnil Simon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le lancement de l'étude pour les travaux d'assainissement en limite de propriété des riverains (hors étude chez les particuliers) et donne autorisation à la commission appel d'offres pour nommer le bureau d'études, commander les études annexes nécessaires (topographiques et géotechniques) et donne autorisation au Maire pour signer les marchés sachant que l'avant projet devra être finalisé début septembre pour une remise du dossier auprès du Conseil Général afin d'étudier son éligibilité.

CIMETIERE

DANIELE RYCKEBOER

Les travaux de rénovation de la Chapelle « Notre Dame de la Salette » et les allées du cimetière sont terminées. Le relevage des sépultures va commencer, il se fera en deux tranches suivi de la création de l'espace cinéraire.

DIVERS

PASCAL PHILIPPOT

Une réflexion commune va être engagée avec Saint-Ouen Marchefroy et Rouvres pour procéder au déneigement de la plupart des axes routiers.

Les horloges de l'éclairage public ont été remplacées par des horloges astronomiques et sont en cours de réglage ; les ampoules des lampadaires du Clos Seclin ont été changées. Ces deux opérations sont dans un but d'économies d'énergie.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DANIELE RYCKEBOER

Compte-rendu de la réunion du 20 mai 2010.

La fête des mères a eu lieu le samedi 05 juin dans la convivialité et la bonne humeur, deux arbres ont été plantés pour fêter les onze naissances qui ont eu lieu entre mai 2009 et mai 2010. Malheureusement le CCAS déplore que seules six familles se soient déplacées.

JUMELAGE

HARTMUT BÜHL

Point sur le week-end du 08 mai : la délégation Allemande était enchantée de sa visite. Un album est en cours avec les photos de cette fête.

La demande de subvention auprès de l'EAC EA a été envoyée.

La prochaine visite d'une délégation Allemande aura lieu du 19 au 21 novembre avec la signature de la Charte en France.

Une délégation Française se rendra à Adelsheim du 02 au 04 juillet pour la fête populaire puis le 09 janvier 2011 pour la signature de la charte en Allemagne.

Une réunion est prévue, par l'association, le 18 juin 2010 pour la création et la constitution de l'association de jumelage.

SYNDICATS

SIRP

Délibération : intégration de la commune de Saint Ouen Marchefroy : à l'unanimité

Le conseil municipal, suite au courrier de la sous-préfecture, rapporte la délibération prise en conseil le 26 mars 2010 et reçue en sous-préfecture le 1^{er} avril 2010, et accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Saint-Ouen Marchefroy au regroupement pédagogique au 1^{er} septembre 2010, conformément à la délibération du conseil municipal de Saint-Ouen Marchefroy en date du 23 avril 2010 reçue en sous-préfecture le 05 mai 2010 et conformément à la délibération du comité syndical en date du 21 mai 2010.

Délibération : modifications des statuts du SIRP : à l'unanimité

Avec l'intégration de la commune de Saint-Ouen Marchefroy au sein du regroupement pédagogique, les statuts doivent être modifiés. Sont concernés les articles 1, 7, 8, 9, 10 et 11.

Le conseil municipal adopte les nouveaux statuts joints à cette délibération. Ces nouveaux statuts entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2010, c'est-à-dire à la date d'entrée de la commune de Saint-Ouen Marchefroy dans le syndicat.

SIPAD :

Deux dossiers stade et GR 22 (section rue Neuve) ayant pour base « une amélioration du cadre de vie et la création de liaisons douces » ont été remis au SIPAD pour étude d'attribution de subventions par la Région.

SYROM :

Problèmes de ramassage essentiellement rue Neuve, le Président du SYROM ainsi que l'entreprise de ramassage se sont rendus en Mairie à la demande du Maire ; il a été souhaité un esprit un peu plus conciliant de la part des chauffeurs. Le Maire a demandé en outre de relever les numéros d'immatriculation des véhicules gênants la circulation ainsi que leur positionnement géographique.

SITED :

Problèmes des horaires des cars scolaires : suite à un courrier de la Mairie auprès du Président du SITED, il n'est pas prévu de remise en question des nouveaux horaires de cars pour la rentrée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Mise en place du SPANC.

DECISIONS MUNICIPALES

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire (article L 2122.22 du CGCT) en date du 04 avril 2008.

- Acceptation du chèque de 142,10 € de Groupama pour préjudice matériel suite accident de circulation,
- Convention FLEXILIS avec la Caisse d'Epargne pour un montant maximum de 200 000 € avec une phase de mobilisation des fonds et une consolidation à la carte,
- Réalisation d'un prêt à taux fixe auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 190 000 €
- Acceptation du chèque de 725,00 € de Groupama pour préjudice matériel suite accident de circulation,
- Droit de préemption non exercé à la suite de la vente de : 1 maison, 3 terrains.

La séance est levée à 23 heures 45